



CQP

Dermocosmétique Pharmaceutique

Certificateur : CPNEFP de la pharmacie d'officine
Code RS : RS6751 Date d'enregistrement de la
certification : 01/10/2024



LIEU DE FORMATION

Villeneuve d'Ascq



DURÉE & RYTHME

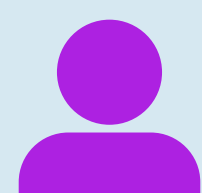
278 heures de septembre à juin.

40 jours de formation principalement le jeudi
de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00



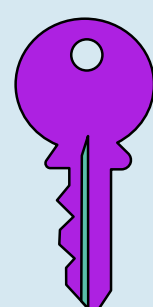
COÛT DE FORMATION

5560€, pris en charge par l'OPCO selon
les critères de financement en vigueur



PRÉREQUIS

- Etre titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.
- Être salarié en activité dans une pharmacie d'officine ou demandeur d'emploi.



ACCÈS À LA FORMATION

- **Modalités d'inscription** : Dépôt du dossier d'inscription à l'accueil ou par courrier à l'ARCPP de Villeneuve d'Ascq.
- **Voies de formation** : Contrat de professionnalisation ou plan de développement des compétences (salariés de l'officine).



81.3%
TAUX DE
REUSSITE
AUX EXAMENS
2024



Le programme : 4 blocs de compétences

- Mise en œuvre de la politique commerciale de l'officine en matière de dermo-cosmétique
- Pilotage de l'espace de vente dermo-cosmétique au sein d'une pharmacie d'officine
- Accompagnement du patient/client en matière de conseils dermo-cosmétiques
- Conseil-vente de produits dermo-cosmétiques (santé, soin, hygiène, beauté, esthétique)

Compétences visées

C1 : Organiser le rayon des produits dermo-cosmétiques

C2 : Analyser la nature et les caractéristiques de la peau d'un patient/client

C3 : Conseiller, de manière adaptée, le patient/client en produits dermo-cosmétiques

C4 : Vendre les produits dermo-cosmétiques de l'officine

C5 : Développer l'activité commerciale du rayon dermo-cosmétique



Les objectifs

- Etre capable de gérer, animer et développer les rayons hygiène et dermocosmétique à l'officine.
- Etre capable d'apporter un conseil approprié sur des produits d'hygiène, de soins, de beauté et de prévention dans le domaine dermocosmétique.

La pédagogie

- Mise en situation études de cas, jeux de rôle, travaux pratiques.
- Conférences animées par les acteurs des marchés de l'hygiène et de la dermocosmétique en pharmacie.
- Mise en œuvre des acquis en cours de formation à travers la réalisation d'un projet de développement du rayon dermocosmétique propre à chaque stagiaire.

Matériel pédagogique : supports de cours, vidéoprojecteur.

Locaux : pharmacie virtuelle pour mise en situation professionnelle.

Formateurs

- S. CHTIOUI, pharmacien : physiologie et pathologies de la peau, techniques de vente
- C. LAURENT, Préparatrice en Pharmacie, certifiée CQP : types de peau, hygiène et soins, produits et conseils, politique des achats, techniques de vente.
- S. MOURIZAT, Préparatrice en Pharmacie, certifiée CQP : galénique, connaissance des actifs.
- C.FICOT, Préparatrice en pharmacie, Formation de Déléguée médicale : Merchandising, suivi des ventes et des achats.

Modalités d'évaluation de la formation

- Entretien avec la commission professionnelle d'évaluation
- Présentation d'un dossier professionnel réalisé au cours de la formation : 20 minutes de présentation
- Mise en situation professionnelle simulée : 30 minutes de préparation et réalisation d'une fiche conseil et 20 minutes de présentation



Validation de la formation

Pour obtenir le CQP le candidat doit valider l'ensemble des épreuves d'évaluation.

En cas d'échec, le candidat devra donc repasser l'intégralité des épreuves d'évaluation lors d'une session ultérieure dans un délai d'un an à compter de la notification par le jury certificateur (CPNEFP).

Passé ce délai, il devra faire un nouveau parcours de formation préparant à la certification.



Diplôme acquis

CQP Dermocosmétique
Pharmaceutique : Un certificat de qualification professionnelle délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la Pharmacie d'Officine, signé par le Président de la CPNEFP.

Reconnu par l'ensemble de la branche professionnelle de la pharmacie d'officine.



Accessibilité

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap
- Pour toute question concernant l'aménagement, les besoins en matériel spécifique ou l'accompagnement, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap au 03.20.59.17.17

Contactez-nous !

 03 20 59 17 17

 www.arcpp.org

 03 20 05 98 64

 contact@arcpp.org



Siège de l'ARCPP : 49, Av. du Pont de Bois
59650 Villeneuve d'Ascq